

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL
DOSSIER N^o : 2011-024**

**AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Demanderesse

c.

WARREN ENGLISH

et

MÉGA INTERNATIONAL BUISNESS

et

ALAIN ANDRÉ DESARZENS

et

MICHÈLE AMIOT

et

**INSTITUT DES MÉDECINES
UNIVERSELLES**

Intimés

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA,
(LAVAL)**

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA
(RIMOUSKI)**

et

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE
RIMOUSKI**

et

ALERTPAY INC.

et

RBC PLACEMENT DIRECT

et

BANQUE CIBC DE RIMOUSKI

et

JACQUES DUMONT

et

LINE GAUDREAU

Parties mises en cause

AVIS DE PRÉSENTATION

Soyez avisés que l'Autorité des marchés financiers saisira le Bureau de décision et de révision (le « **Bureau** ») de la demande de renouvellement de blocage (la « **Demande** ») qui viendra à échéance le 30 janvier 2015 dans le présent dossier.

La Demande sera présentée lors d'une audience **le 22 janvier 2015 à 14h00**, dans la salle Paul Fortugno qui est située au 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

En vertu de l'article 31 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* (RLRQ, c. A-33.2, r.1) (le « **Règlement** »), toute partie convoquée à une audience a le droit d'être représentée par avocat et en vertu de l'article 32 des susdites règles, les personnes morales et les entités qui n'ont pas de personnalité juridique sont tenues de se faire représenter par avocat devant le tribunal.

Conformément à l'article 29 du Règlement, le Bureau peut procéder en l'absence d'une partie, sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

fait à Montréal, le 17 décembre 2014

Contentieux de l'Autorité des Marchés Financiers
Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
Procureurs de la demanderesse

N° dossier : 2011-024

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
(Demande de prolongation de délais d'une
ordonnance de blocage)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Demanderesse

c.

WARREN ENGLISH ET AL.

Intimés

AVIS DE PRÉSENTATION

ORIGINAL

Me Stéphanie Jolin
Contentieux de l'Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : (514) 395-0337, poste 2474
Télécopieur : (514) 864-3316